



Notre projet est ambitieux : faire de la gestion d'actifs française un acteur incontournable et une référence internationale en finance durable.



## 2. Focus

Structurer notre collectif

## 3. Éditorial de Philippe Setbon, président de l'AFG

## 4. Entretien

Rencontre avec Philippe Setbon, président et Fannie Wurtz, vice-présidente en charge de l'international et de la distribution

## 5. Vie des Commissions

- Pilier 2, ATAD III, DEBRA : retour sur les propositions de directives en discussion
- Parution du guide Rixain et mise à jour du guide LEC
- Réponse à la consultation de la Commission sur les fonds monétaires
- La construction de l'Union des marchés de capitaux progresse

## 8. Dossier

La gestion responsable en France en 2021

## 9. Actualités

- Etude BSD : diversifier les modèles d'investissement est source de performance
- Consultation sur l'Euro Digital
- Recherche sponsorisée : la Place de Paris s'accorde sur une charte de bonnes pratiques

## 11. Formation

- AFG Formation, partenaire de l'ISE

## 12. L'AFG en bref

- Nouveaux membres
- Nominations
- Agenda & retour sur événements
- Chiffre clé

## Structurer notre collectif

L'AFG est un outil puissant et multi-facettes. C'est à la fois une caisse de résonance pour faire entendre nos convictions, un vecteur d'influence pour faire avancer nos idées et un espace de partage des meilleures pratiques pour aider nos membres à naviguer dans un environnement de marché en perpétuelle évolution.

L'association s'appuiera sur la diversité de ses expertises pour porter la voix de l'ensemble de l'industrie dans le débat public. Elle développera l'impact des travaux du comité stratégique de l'AFG en communiquant plus largement sur ses conclusions et en élargissant le nombre de ses porte-paroles.

Les grands enjeux auxquels s'attèlera la présidence de l'AFG seront portés collectivement.



🏢 **Mirela Agache Durand sera plus spécifiquement en charge des sujets de finance durable et de solutions d'épargne.**



🏢 **Fannie Wurtz aura pour double mission de développer nos actions vers l'international et sur la distribution.**



🏢 **Guillaume Dard s'assurera de la bonne prise en compte des enjeux de compétitivité des cadres réglementaires et fiscaux.**

Eric Pinon continuera d'accompagner l'AFG sur le sujet ô combien essentiel de l'éducation financière.

Nous allons également renforcer l'orientation européenne de l'AFG, en développant encore les interactions entre les équipes parisiennes et bruxelloises, et avec les associations de place européennes.

## Notre priorité : préparer l'écosystème de la finance durable

Le contexte de marché que nous vivons actuellement est inédit depuis plus de 30 ans, marqué par la gestion des conséquences économiques du conflit en Ukraine, la remontée brutale des taux, la pression structurelle sur nos marges et une charge réglementaire significative. La période qui s'ouvre sera vraisemblablement plus complexe pour l'exercice de notre métier qu'elle ne l'a été par le passé. En parallèle, un défi majeur se pose à l'ensemble des acteurs, celui de réussir les transitions énergétique, digitale et industrielle pour atteindre la neutralité carbone dans quelques années seulement. Pour l'industrie de la gestion d'actifs, c'est une révolution de notre environnement de travail, de nos priorités et de nos interactions avec l'ensemble de nos parties prenantes.

**Dans ce contexte, le rôle de l'AFG est majeur.** Elle doit contribuer à construire un écosystème porteur pour la finance durable de demain, qui permettra à notre industrie de performer de manière pérenne et de rayonner à l'international, pour le bien des épargnants et des investisseurs. La gestion d'actifs française est un acteur économique incontournable et reconnu. Elle doit maintenant devenir une référence à l'international, notamment sur les questions climatiques.

**Comment ?** Nous sommes à une période charnière où le cadre normatif autour de la finance durable est encore en gestation. Nous allons donc travailler en anticipation sur cette matière encore mouvante, dans une logique de co-construction avec les régulateurs et les Pouvoirs Publics. L'objectif est d'influer sur le cadre qui constituera notre contexte d'exercice demain en portant nos convictions de professionnels des marchés financiers. Cela implique un travail de projection sur tous les grands sujets qui touchent notre environnement direct, macroéconomique, réglementaire et fiscal.

Ensemble, nous allons accentuer nos efforts sur plusieurs thématiques clés :

📊 **La donnée**, qui est la clé de voûte de la finance durable : format, conditions d'accès, encadrement des coûts. La maîtrise de la donnée est un enjeu de souveraineté majeure pour l'Europe et la condition pour redessiner le tissu industriel européen..

📊 **La compétitivité de l'industrie de la gestion d'actifs française**, grâce à une fiscalité stable et en ligne avec les benchmarks européens, et à un cadre réglementaire prévenant toute distorsion concurrentielle..

📊 **Le renforcement de l'éducation financière** pour favoriser l'épargne longue et assurer le financement de l'économie.

📊 **Une articulation gestion active et gestion passive**, facteur de compétitivité pour l'industrie et porteuse de valeur pour les épargnants. L'AFG devra également se saisir de la question de la gestion passive verte.

**Notre démarche sera résolument participative.** Nous associerons toutes les forces vives : les ressources interne à l'AFG mais aussi l'expertise forte de chacun de ses membres, car c'est là que réside, la richesse de notre association. Nous renforcerons également encore l'orientation européenne de l'AFG.

**Pour ma part, je m'engage personnellement à porter les intérêts de l'ensemble des membres de notre association**, dans toute leur diversité, et dans la continuité des actions menées par Eric Pinon, que je salue et remercie en votre nom très chaleureusement.

Philippe Setbon,  
Président de l'AFG

## Un positionnement international renforcé

Philippe Setbon,  
président de l'AFG  
Fannie Wurtz,  
vice-présidente en charge de l'international  
et de la distribution



### Un positionnement international est gage du succès de nos combats, pourquoi ?

**Philippe Setbon** : Aujourd'hui plus que jamais, les sujets qui animent notre profession au quotidien sont très diversifiés et très nombreux. Tous se traitent désormais à l'échelle européenne, c'est pourquoi l'AFG doit et va amplifier sa présence et sa voix à l'international en pesant davantage dans les discussions et la coordination des décisions. L'AFG doit contribuer à créer à des conditions de marché favorables, c'est à dire celles qui permettront à notre industrie de performer de manière pérenne et ainsi de jouer pleinement son rôle de véhicule de transmission entre les capacités d'épargne et les besoins de financement du tissu industriel européen en transformation.

Il s'agit pour la France d'être bien plus qu'une place régionale parmi d'autres en Europe continentale. En effet, la gestion d'actifs française doit avoir l'objectif ambitieux d'étendre à l'international son leadership domestique acquis dans la finance durable; et l'AFG de consolider sa vocation d'acteur engagé, inspirant et influant !

Notre positionnement à l'international est donc d'abord un moyen pour la réalisation des enjeux qui s'y jouent.

### Comment revêtir un positionnement de leader à l'international ?

**Fannie Wurtz** : La France occupe une place de choix en Europe continentale avec de nombreux atouts : des acteurs d'envergure internationale, un tissu riche d'entrepreneurs, une avant-garde sur les sujets de finance durable et un bassin d'excellence en termes de formation.

- ▶ Notre valeur ajoutée est de travailler en amont en nous projetant sur tous les grands sujets qui touchent notre environnement direct (macroéconomique, réglementaire, fiscal... ).
  - Développons-là avec une démarche pro-active pour influencer sur le cadre réglementaire qui constituera notre contexte d'exercice demain ;
- ▶ Nos modèles d'exercice, de distribution, de conseil auprès des investisseurs en protégeant leurs intérêts et donc celle du métier ont fait la preuve de leur compétitivité.
  - Défendons-les en portant nos convictions de professionnels des marchés financiers pour éclairer le régulateur ;
- ▶ Notre rôle d'intermédiaire est un lien essentiel entre les entrepreneurs et les investisseurs.
  - Renforçons son importance pour affermir encore notre voix

et permettre à la place de Paris de rayonner à l'échelle internationale et contribuer au développement des sociétés de gestion françaises.

### Quels sont les atouts de l'AFG ?

**Fannie Wurtz** : Grâce à l'impulsion donnée par les précédentes gouvernances de l'association et grâce à l'engagement de l'ensemble des équipes, l'AFG a accompagné la profession dans la compréhension et la mise en œuvre de toutes les réglementations qui ont ponctué les dernières années. L'association a noué des relations de qualité avec les Pouvoirs Publics et ainsi renforcé son poids dans le débat public. La voix de notre profession est désormais écoutée.

Je mesure l'importance du chemin parcouru par notre industrie, autant que celle des enjeux qui nous attendent.

C'est pour contribuer à cette construction que j'ai accepté le privilège et la responsabilité de rejoindre la gouvernance de l'AFG quand Philippe m'a exprimé sa confiance en me proposant de devenir vice-présidente de son mandat, en charge de l'international et de la distribution.

Je vais m'employer à accompagner la démarche qui anime notre nouveau président : faire



résonner encore davantage l'influence de la gestion française pour compte de tiers au-delà de nos frontières au moment où se construit le cadre normatif de notre métier demain, celui de la finance durable :

▶ En nous appuyant sur les forces internes de l'AFG, mais aussi sur l'expertise forte de ses

membres car c'est là, la richesse de l'association.

▶ En prolongeant l'engagement de nos membres et en communiquant plus largement sur les conclusions des travaux des instances de l'AFG.

▶ En renforçant encore l'orientation européenne de l'AFG, avec notamment le développement

des interactions entre les équipes parisiennes et bruxelloises, et avec les associations européennes.

▶ En continuant assidument à porter la vision et les intérêts des membres de manière participative et en co-construction.



## Nos expertises



### Fiscalité

#### Pilier 2, ATAD III, DEBRA : retour sur les propositions de directives en discussion

Les instances internationales se sont lancées à l'assaut de chantiers d'envergure en matière fiscale et ne semblent pas vouloir relâcher la pression.

**L'année 2022 a été rythmée notamment par les travaux « Pilier 2 » visant à établir une imposition minimale mondiale des groupes.** Si les textes excluent de leur champ d'application les entités d'investissement « mère ultime », ils réservent un traitement particulier aux entités membres de Groupe. Ce texte devrait être applicable, après transposition, dès 2024.

**En parallèle, la proposition de directive ATAD III, visant à prévenir l'utilisation de sociétés écrans, a été publiée.** Si, soutenus par leurs associations professionnelles, les gestionnaires d'actifs et les fonds d'investissements régulés devraient être exclus du dispositif, un certain nombre d'entités, parties intégrantes

de l'écosystème de la gestion d'actifs, restent à ce jour visées. Ces dispositions transposées devraient être applicables dès 2024.

Début mai, le rythme s'est de nouveau accéléré. **Par la proposition de Directive DEBRA, la Commission souhaite encourager les entreprises à financer leurs investissements par des apports en fonds propres en introduisant un mécanisme d'intérêts notionnels et une nouvelle limitation à la déduction des intérêts financiers.**

Malgré ces chantiers, le rythme des réformes ne devrait pas ralentir puisque la Commission entend poursuivre ses travaux sur l'unification des règles applicables en matière d'imposition sur les sociétés, « BEFIT », en formalisant un corpus de règles unique, reposant sur une répartition et une base d'imposition commune.

## VIE DES COMMISSIONS



## Evolutions réglementaires

### Parution du guide Rixain et mise à jour du guide LEC

Les nouvelles dispositions intégrées par la loi « RIXAIN » dans le code monétaire et financier (L. 533-22-2-4) prévoient des dispositions spécifiques pour les sociétés de gestion en matière d'équilibre femmes/hommes.

L'AFG met à la disposition de ses membres ce guide explicatif élaboré par un groupe de travail pour aider les sociétés de gestion à mettre en œuvre ce nouveau dispositif (avec des obligations de publication pour le 30 juin 2022 au plus tard dans le cadre du rapport « Loi Énergie - Climat »).

Le guide professionnel « Loi Énergie-Climat - application aux sociétés de gestion de l'article 29 », publié en décembre 2021 a été mis à jour pour prendre en compte ces nouvelles dispositions.

Accédez au guide « L'objectif d'équilibre femmes/hommes dans les SGP (loi Rixain) ».



## Gestion financière & management du risque

### L'AFG répond à la consultation de la Commission sur les fonds monétaires

L'AFG a répondu courant mai à la consultation de la Commission européenne sur le fonctionnement du règlement sur les fonds monétaires. Ce texte en vigueur depuis 2018 a façonné une industrie des fonds monétaires européenne particulièrement résiliente, comme l'a démontré la crise de 2020. La confiance des investisseurs dans ces fonds s'est, en effet, maintenue, sans phénomène de « fuite vers la qualité ». Et, les fonds monétaires ont absorbé le « besoin de liquidités » venant particulièrement des entreprises, lié à l'arrêt soudain de leur activité : aucun fonds monétaire n'a été suspendu pendant la pandémie et chaque fonds monétaire a traité ses rachats. Le nombre de fonds et de SGP gérant des fonds monétaires s'est réduit significativement suite à la réforme. Le *reporting* réglementaire spécifique aux fonds monétaires instauré par le règlement est un exercice lourd et coûteux.

Parmi les options de réforme proposées par les autorités, l'AFG commente plus particulièrement deux aspects :

► **Concernant le coût de la liquidité**, l'AFG estime que l'introduction de méthodes anti-dilutives serait adaptée aux fonds monétaires. Il s'agit de méthodes permettant une meilleure allocation entre les

porteurs de parts des coûts liés à la liquidité sur le marché. Sur le plan opérationnel, l'AFG plaide en faveur de frais forfaitaires de rachat, meilleure solution que le *swing pricing* ou l'ADL pour les fonds monétaires.

► **Concernant l'amélioration de la liquidité de ces fonds par temps dégradés des marchés**, l'AFG estime qu'elle réside fondamentalement dans le bon fonctionnement des marchés monétaires sous-jacents. L'AFG a contribué par ailleurs aux travaux Europlace sur les NEU CP visant à améliorer la fluidité, la liquidité et la notoriété de ces programmes de financement court. Au niveau de la construction du portefeuille, l'AFG plaide fermement pour le maintien du fonctionnement actuel des ratios de liquidité, qui est contracyclique.

Concernant les statistiques sur les marchés monétaires, l'AFG juge utile pour les autorités bancaires centrales de collecter des signes avant-coureurs de tension sur les marchés monétaires dans leur ensemble, et pas seulement/spécifiquement sur les fonds monétaires. Chaque crise étant différente, l'AFG plaide pour le maintien de la souplesse de gérer, évitant de définir à l'avance des « conditions exceptionnelles », qui, par définition, ne sont pas prévisibles.



VU DE BRUXELLES



## Europe et International

### La construction de l'Union des marchés de capitaux progresse

Les travaux entre colégislateurs européens avancent concernant les propositions faites par la Commission européenne le 25 novembre dernier dans le but de dynamiser et d'accélérer la construction de l'Union des marchés de capitaux (UMC).

La présidence française et les Etats-membres progressent rapidement sur la révision du cadre réglementaire à destination des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFMD) et de fonds OPCVM (UCITS).

Le 17 juin dernier, les Etats-membres (regroupés au Conseil de l'Union européenne) ont réussi à finaliser leur position sur le dossier, lors de la réunion des Ministres de l'économie et des finances de l'UE (ECOFIN).

Du côté du Parlement européen, l'espagnole Isabel Benjumea, rapporteure de centre-droit, a publié son rapport le 17 mai qui a lancé les négociations entre les eurodéputés de la commission parlementaire en charge des affaires économiques et monétaires (ECON). L'eurodéputée espagnole, que l'AFG a eu l'occasion de rencontrer, soutient la stabilité des régimes réglementaires qui comptent parmi les plus grands succès de l'UE en matière de réglementation des services financiers. Les mesures concernant la révision seront en discussion au Parlement

européen jusqu'au vote de la commission parlementaire prévu à la fin du mois de septembre.

La version finale de la position du Parlement européen pourrait être adoptée dans le courant du mois de janvier 2023.

Les négociations interinstitutionnelles (entre la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne) en ce qui concerne l'autre dossier phare des propositions de la Commission européenne visant à dynamiser l'investissement de long-terme dans l'UE (ELTIF) pourraient commencer avant le début de la pause estivale. Les Etats-membres ayant adopté leur position le 24 mai dernier et la commission en charge au Parlement européen l'ayant également adoptée le 20 juin, il ne reste plus qu'un vote en plénière pour que sa position finale soit effective. La version finale du texte devrait être adoptée de manière définitive avant la fin de l'année 2022.

Les Etats-membres, le rapporteur en charge au Parlement européen et la Commission européenne souhaitent saisir cette opportunité pour permettre aux fonds de long-terme (ELTIF) de rencontrer le succès escompté auprès des investisseurs de détail.



## La gestion responsable en France en 2021

Les membres de l'AFG ont répondu à une enquête annuelle sur l'investissement responsable. L'échantillon étudié est composé de 81 Sociétés de Gestion de Portefeuille (SGP) (ou groupes de SGP) qui gèrent un total d'encours de 3 869 Mds€ en France.

### Un attrait grandissant pour les produits responsables

Entre 2020 et 2021, les encours soumis aux articles 8 (qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales) et 9 (qui ont pour objectif l'investissement durable) de la réglementation SFDR sont en hausse de +33 %. La répartition des encours entre articles 8 et 9 est respectivement de 1 981 mds€ et 126 mds€ (pour un total de 2 108 mds€). Plus en détail, 54 % des encours globaux (mandats, OPC de droit français et étranger) gérés en France répondent aux critères des articles 8 ou 9. Parmi les seuls OPC de droit français, les encours des produits responsables représentent 58 %.

L'attrait croissant pour les produits responsables se traduit par la progression de +92 % des encours des obligations durables (et assimilées) dans les portefeuilles. En 2021, leur encours s'établit à 124 mds€, avec 77 % investis en *Green Bonds*, 11 % en *Social Bonds* et 9 % en *Sustainable bonds*. Les *Sustainability-linked Bonds* (2 %) et les *Transition Bonds* (0,4 %) sont peu utilisés.

### Politiques de gestion responsable et stratégies sur les énergies fossiles

Les SGP disposent d'autres outils pour agir dans le cadre de leur démarche ESG, au-delà du respect de la réglementation SFDR et de l'investissement dans des produits avec un objectif de durabilité. Elles définissent une politique de gestion responsable et développent des stratégies sur les énergies fossiles.

La politique de gestion responsable des SGP se décline en deux volets. *Primo*, par une participation active aux assemblées générales des entreprises investies. L'intégration des critères environnementaux et sociaux se formalise dans les politiques de vote de 72 % des SGP et de 75 % pour les politiques d'engagement actionnarial. *Secundo*, par l'instauration d'objectifs d'atténuation du changement climatique et d'outils de mesure de l'impact des portefeuilles gérés sur l'environnement. Alors que 92 % des SGP participent à moins une initiative internationale (87 % ont signé les UN – PRI), l'implémentation d'objectifs de transition environnementale se normalise. Ainsi, 34 % des SGP ont un objectif d'alignement à une trajectoire en dessous de 2°C et 13 % ont opté pour la neutralité carbone.

Concernant les stratégies sur les énergies fossiles, les SGP peuvent exclure des entreprises de leurs portefeuilles ou les accompagner dans un processus de désengagement. 86 % des SGP dispose d'une politique charbon formalisée, contre 41 % pour les énergies fossiles non conventionnelles et 35 % pour celles conventionnelles (hors charbon).



# ACTUALITÉS

## Etude BSD : diversifier les modèles d'investissement est source de performance

L'AFG dévoile une étude qui démontre que contrairement aux idées reçues, les performances sont plus souvent du côté de la gestion active qu'on ne le pense et qu'un investisseur doit regarder de près certains éléments au moment de se construire son portefeuille et d'allouer entre des fonds de gestion active ou gestion passive. La définition de ces deux styles de gestion sera évoquée lors d'une publication à venir de l'AFG.

Cette étude, réalisée par le cabinet de recherche indépendant, *BSD Investing*, **va dans le même sens que celle de KMPG réalisée en novembre dernier** : elle continue de tordre le cou aux idées reçues que les investisseurs peuvent avoir sur les mérites de chaque style de gestion et rétablit les faits.

**D'abord, les deux modèles ont des coûts totaux comparables pour les clients**, et le modèle reposant sur des commissions, plus inclusif, permet en plus aux épargnants, quel que soit leur patrimoine, de bénéficier d'un conseil personnalisé.

**Ensuite, la gestion active et la gestion passive ont chacune des atouts à faire valoir en termes de performance.** Une vue d'ensemble des performances des classes d'actifs montre qu'au cours des dix dernières années, plus de 57 % du temps, les gérants actifs ont surperformé la gestion passive\*. Dans le détail, les performances entre la gestion active et passive diffèrent d'abord selon le type d'univers d'investissement, et la GA a une valeur

ajoutée notamment dans les marchés moins liquides (*emerging, mid et small cap*). La performance

dépend également des cycles de marché, et la gestion active tire le plus souvent son épingle du jeu dans un contexte de marché baissier : ainsi, en moyenne, **67 % des gestionnaires actifs ont surperformé la gestion indicielle pendant le ralentissement du marché lié au Covid-19\*\*.**

**En résumé, il n'y a pas un meilleur modèle et il est préjudiciable de promouvoir un modèle unique d'investissement.** Combiner gestion passive gestion active est un facteur de compétitivité pour l'industrie et porteur de valeur pour l'épargnant. Détenir de la gestion active permet notamment de construire des portefeuilles qui résistent à tous les temps tandis que les fonds passifs peuvent capter les phases de fortes reprises des marchés. L'union donc, plutôt que l'opposition.

*\* Performances annuelles glissantes de fonds parts retail entre le 31/12/11 et le 31/12/21, données moyennes pondérées de tous les fonds actifs et passifs des univers retraités.*

*\*\* Données Morningstar et BSD Investing sur les fonds d'actions européennes Large-Cap*

 Consultez l'étude BSD et l'étude KPMG.

## Consultation sur l'Euro Digital

La Commission européenne a lancé une consultation ciblée sur l'euro numérique. Un euro numérique est une forme numérisée de monnaie de banque centrale directement accessible aux utilisateurs, en complément de l'argent en espèces. Il serait l'équivalent des billets en euros, mais sous forme dématérialisée. Cette forme de monnaie électronique serait émise par l'Eurosystème (la Banque Centrale Européenne et les banques centrales nationales de la zone euro) et accessible à tous. Il constituerait une solution de paiement supplémentaire, plus facile à utiliser, contribuant ainsi à l'accessibilité et à l'inclusion.

Il pourrait soutenir l'innovation et la concurrence dans les paiements et renforcer l'autonomie stratégique ouverte de l'Union européenne. La Commission européenne souhaite recueillir l'avis des parties prenantes sur le rôle d'un euro numérique pour



les paiements de détails et l'économie numérique de l'UE, sur son impact sur le secteur financier et la stabilité financière, ainsi que sur les aspects liés aux règles de lutte contre le blanchiment d'argent et la protection des données. ►

# ACTUALITÉS



L'AFG a répondu à cette consultation. L'industrie soutient fortement la mise en place d'un euro numérique car il permettrait des règlements sur des *blockchains* reposant sur une monnaie numérique régulée. Il sera ainsi possible pour les fonds d'investir dans des cryptoactifs émis par des *blockchains* dont les règlements s'effectueraient en euros numériques. Les souscriptions et rachats de parts de fonds pourraient également être réglées en euros numériques par les porteurs de parts. En outre, l'immédiateté de la *blockchain* offrirait une garantie supplémentaire quant à la

sécurité des DVP (*delivery versus payments*). D'autres cryptomonnaies, tels que les *stablecoins*, émises par des entités privées sont moins agiles, ne pouvant être traitées indifféremment sur toutes les *blockchains*, ni pour tous types de transaction.

L'émergence d'un euro numérique contribuerait à préserver l'objectif de souveraineté européenne. Son développement est souhaitable tant pour le *wholesale* que pour le *retail*.

 [La réponse de l'AFG à la Consultation.](#)



## Recherche sponsorisée :

### la Place de Paris s'accorde sur une charte de bonnes pratiques

Les associations de la Place financière de Paris, l'AFG, l'AMAFI et la SFAF, ont signé à la mi-mai 2022, [une charte de bonnes pratiques](#) encadrant la recherche sponsorisée.

Cette charte définit les règles de transparence et d'objectivité, les modalités de rémunération et de diffusion qui permettent de faire de la recherche sponsorisée, payée en tout ou en partie par l'entreprise émettrice établie en France, une recherche en investissement à part entière.

La production de recherche est essentielle à une Place financière forte, à la profondeur du marché et à la liquidité des titres. Elle constitue une information fondamentale pour les investisseurs comme pour les émetteurs. Dans ce cadre, il est important de donner sa place à la recherche sponsorisée, qui va pouvoir se développer pleinement, notamment en direction des PME, pour qui la visibilité du marché est indispensable.

Depuis la mise en œuvre de MiFID2, le nombre d'études déclarées sur les sociétés du marché Euronext Paris diminue régulièrement (1683 en 2021, contre 1732 en 2019 et 1960 en 2018), tandis que la recherche sponsorisée se développe pour répondre aux besoins des acteurs. Celle-ci concerne actuellement environ un tiers des sociétés cotées sur la Place de Paris.

Etablie en concertation avec l'AMF, cette charte sur la recherche sponsorisée donne un cadre clair et une reconnaissance à une pratique de marché, qui s'inscrit pleinement dans la finalité poursuivie par l'Union des Marchés de Capitaux et les ambitions de la Place financière de Paris première Place financière à agir sur ce sujet qui répond aux préoccupations de l'Union des Marchés de capitaux (CMU). Au-delà de son application domestique, les associations signataires espèrent que la charte contribuera à éclairer les discussions au niveau européen, notamment dans le cadre du *Listing act*.



## Formation Finance durable et Partenariat ISE

Le PRAM, créé en 2001 par l'AFG via sa filiale AFG Formation pour contribuer à professionnaliser la gestion d'actifs, continue à évoluer avec :

☐ en 2018, l'obtention de son inscription, en tant que master 2, au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP) sous la dénomination Diplôme d'Expert en Gestion d'Actifs,

☐ en 2022, le partenariat avec l'Institut Supérieur de l'Environnement (ISE) guidé par 2 objectifs : ouvrir le PRAM, cursus certifiant, à la fois à l'apprentissage et à la finance durable.

En 2022, il y aura donc deux rentrées des classes pour le PRAM :

☐ le 20/09 pour la version ouverte à tous les professionnels en poste dans les marchés financiers ; les cours se dérouleront dans les locaux de l'AFG tous les jeudis hors vacances scolaires jusqu'au 04/07/2023.

☐ le 03/10 pour les jeunes étudiants en apprentissage désireux de rejoindre la gestion d'actifs à la fin de leurs études.

Par ailleurs, AFG Formation est agréé par l'AMF en tant qu'organisme certificateur des deux certifications professionnelles instaurées par celle-ci depuis :

☐ juillet 2010, pour l'examen de certification « des connaissances générales des acteurs de marché »

☐ octobre 2021, pour l'examen AMF « finance durable »

AFG Formation propose des offres d'entraînement à ces certifications permettant d'auto-évaluer ses connaissances, d'organiser son entraînement et d'acquérir les techniques de l'examen.



*Pour toute information,  
contactez Nathalie Rolland :  
[n.rolland@afg.asso.fr](mailto:n.rolland@afg.asso.fr)*

**Programme, informations et inscriptions  
sur [www.afgformation.fr](http://www.afgformation.fr)**





**Sociétés de gestion :**

- Millennium Capital Management France Sas
- Maitice Gestion

**Membre correspondant :**

- Atos France

**AGENDA**

- **Du 8 au 10 juillet 2022 :**  
Les Rencontres économiques d'Aix-en-Provence, Eric Pinon intervient le 9 juillet à 10h50, sur le thème « *La finance à impact, illusions et réalités* »
- **Le 12 juillet 2022 :**  
Paris EUROPLACE International Financial Forum, Philippe Setbon intervient à 15h00 sur le thème « *Making Paris a Benchmark for Climate Transition: the Roadmap* »

**CHIFFRE CLÉ**
**2 108 Mds €**

Encours de l'investissement responsable selon la réglementation SFDR en 2021, soit une progression de +33 % par rapport à 2020.

**NOMINATIONS**

**Louis-Marie Durand,**
*Directeur des affaires publiques européennes et internationales*

Louis-Marie Durand a travaillé dans les directions financières de grands groupes industriels français, en France et au Cameroun, puis pour des cabinets de conseil en affaires publiques à Madrid, Paris et Bruxelles. Avant de rejoindre l'AFG, il était directeur au sein du cabinet franco-européen Euralia, à la tête du département « services financiers ». Il est diplômé de l'Université Paris-Dauphine, en économie et finance, et de King's College London, en affaires publiques européennes.


**Grégory Miroux,**
*Directeur épargne salariale et retraite*

Grégory Miroux a commencé sa carrière en 2011 chez Amundi Asset Management. D'abord au sein de la direction commerciale en qualité de chargé d'affaires ; puis à partir de 2012, à la direction juridique où il a été responsable juridique adjoint en charge de l'épargne salariale & retraite et a notamment travaillé sur l'actionariat salarié et les fonds de pension. Il rejoint ensuite le groupe Generali en 2019 en qualité de responsable épargne salariale dans le cadre du déploiement des nouveaux produits issus de la réforme PACTE. Grégory est un ancien élève de l'Université de Nantes, il est diplômé d'un master 2 de droit économique.

**RETOUR SUR ÉVÉNEMENTS**
**20<sup>e</sup> anniversaire du CIES - 20 mai**

(Comité intersyndicale de l'épargne salariale)

**Intervention de Laure Delahousse sur « L'épargne salariale et l'ISR aujourd'hui »**

Depuis 20 ans, le CIES contribue au développement de l'ISR en France et s'engage pour faire de l'épargne salariale un levier clé pour un monde résolument engagé dans la transition climatique et la justice sociale.

**Patrimoine on line - 1<sup>ère</sup> édition par l'AGEFI - 18 mai**

🎧 Interview d'Éric Pinon sur « La gestion de long terme et le rôle du conseil dans la création de valeur ».


**🎧 L'AFG en action(s) - 23 juin**
**Conférence sur l'expertise des équipes de l'AFG au service de ses membres.**

Bilan 2021 et thèmes choisis :

- La gestion d'actifs comme outil économique
- Les travaux des experts et commissions sur les thématiques d'actualité : zoom sur l'investissement de long terme ; l'intégration des facteurs de durabilité dans les parcours clients et les produits ; pression sur les frais ; données et fournisseurs de données ; post-crise, quelles évolutions de la réglementation ? L'assouplissement de l'option TVA, une mesure structurante pour les SGP
- Bilan du mandat d'Éric Pinon
- Perspectives du mandat de Philippe Setbon.

Publication réalisée par le département Communication de l'AFG

Pôle Publications et Presse

Directeur de publication : Dominique de Préneuf. Rédactrice en chef : Adeline de Queylar.

Rédactrice en chef adjointe : Caroline de Cassagne.

Conception graphique : Stéphanie Dargent. Maquette : Sabine Charrier.

Crédit photos : David Nissen. Mobil-home production - Imprimeur : GL Associés - ISSN N° 2262-8061

41 rue de la Bienfaisance 75008 Paris T : +33 (0)1 44 94 94 00

100 avenue de Cortenbergh 1000 Bruxelles T : +32 (0)2 486 02 90